

Faits saillants



Excédent de fonctionnement 2023

- ❖ La Ville de Rosemère a dégagé un excédent de fonctionnement de 441 800 \$ pour son exercice financier 2023.
- Cet excédent d'explique par :
 - > une hausse des revenus de 594 100 \$ provenant principalement des droits de mutation;
 - des économies de dépenses de 986 100 \$ soit
 2.4 % du budget de fonctionnement;
 - > une réduction des affectations de 1 138 400 \$ provenant de nos fonds et réserves financières.
- Le rapport financier a été audité par la firme comptable BCGO et un rapport d'audit sans réserve a été délivré.

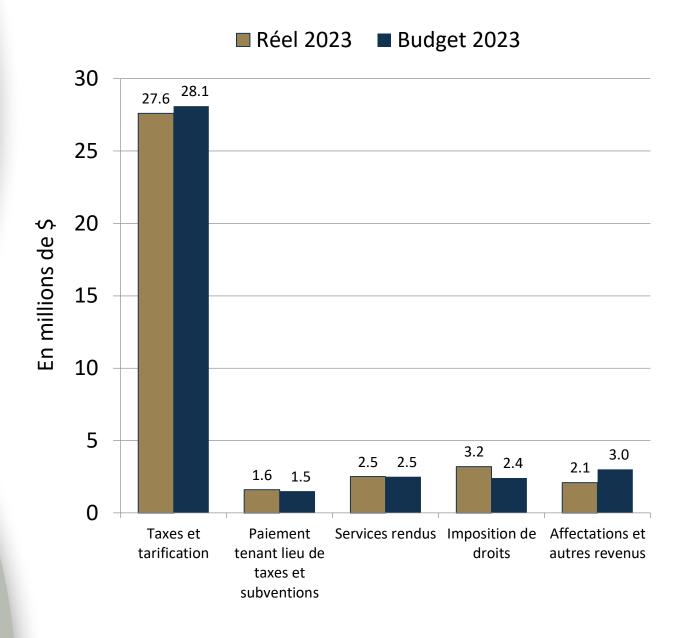


Excédent de fonctionnement 2023 - consolidé

- La Ville de Rosemère doit consolider son rapport financier avec les deux organismes suivants :
 - Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine (RIAERL);
 - Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville (RIPTB).
- Le rapport financier consolidé inclut un montant de 124 700 \$ représentant les résultats des organismes liés.
- Ainsi, l'excédent de fonctionnement consolidé se chiffre à 566 500 \$.
- L'information présentée dans les prochaines diapositives est celle de la Ville de Rosemère, excluant les organismes liés.

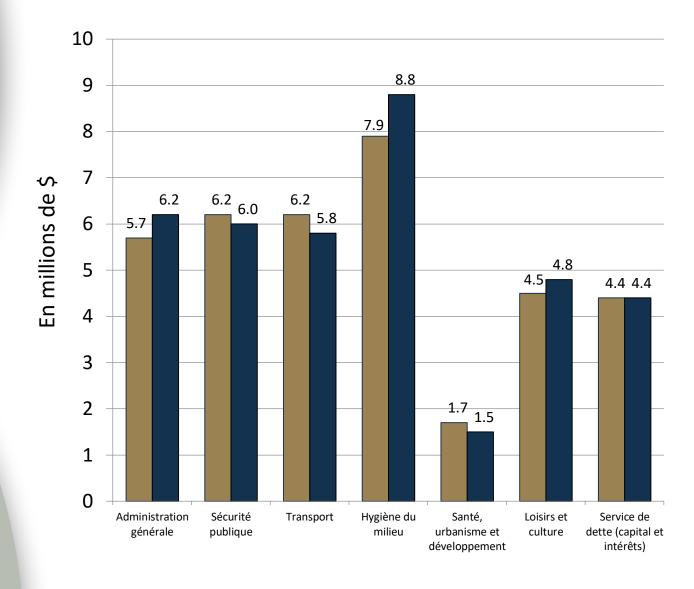
Revenus et charges de fonctionnement

Revenus de fonctionnement 2023



Charges de fonctionnement 2023





Investissements et endettement

Investissements 2023

PAR CATÉGORIE D'ACTIFS

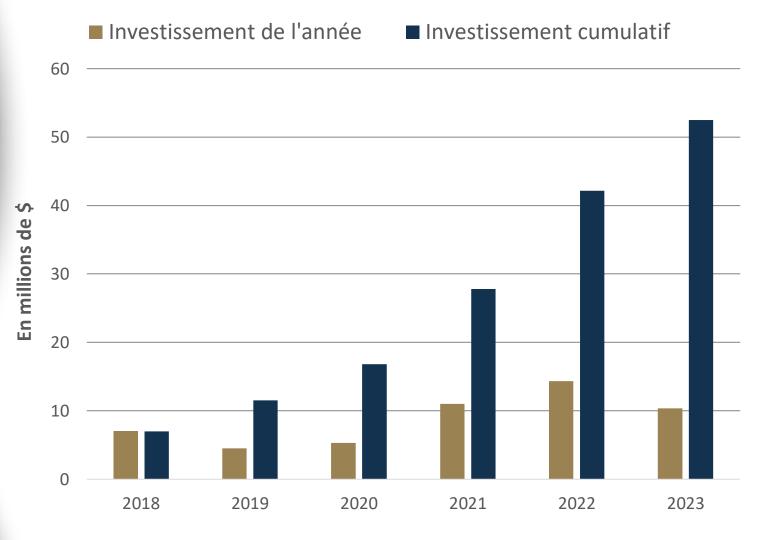
Infrastructures (eau potable, eaux usées, route)	6 909 700 \$
Parcs et terrains de jeux	417 200 \$
Bâtiments	1 770 600 \$
Machinerie, équipements, ameublement	777 300 \$
Terrains	463 600 \$
	10 338 400 \$ *

* 57 % de ces investissements sont financés par des tiers ou des subventions

Rapport

financier 2023

Investissements depuis 2018

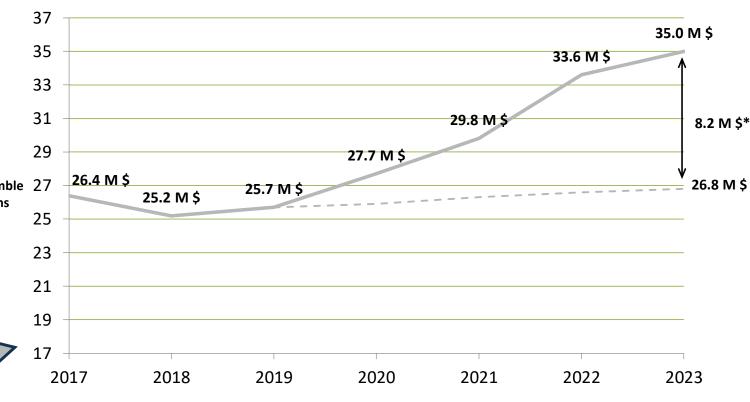


Évolution de l'endettement net à long terme

Rapport financier 2023

M \$ à l'ensemble 27 des citoyens

Saviez-vous que le taux d'endettement de la Ville de Rosemère est 1,6 fois moins élevé que celui des autres villes de la MRC?



^{*} Investissements qui seront payés par la taxe infrastructures mise en place en 2020

Affectations du surplus de l'exercice



Affectation du surplus de l'exercice

- Le surplus dégagé en 2023 permet une affectation de 400 000 \$ dans nos fonds et réserves financières.
- Le fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection sera affecté en priorité pour couvrir les dépenses encourues pour la tenue de l'élection partielle du 21 avril dernier.
- Le solde résiduel sera affecté à parts égales dans notre fonds de stabilisation de dépenses et dans notre fonds d'infrastructures pour pallier aux augmentations des dépenses d'opération et pour assurer une meilleure gestion de la dette dans les prochaines années.

Conclusion